

Qu'en est-il des activités humaines qui s'exercent sur un site défini en Znieff ?

Comment un site peut-il être identifié comme Znieff ?

Une Znieff engendre-t-elle une réglementation particulière ?

Qui identifie les Znieff ?

Comment savoir si mes terrains font partie d'une Znieff ?

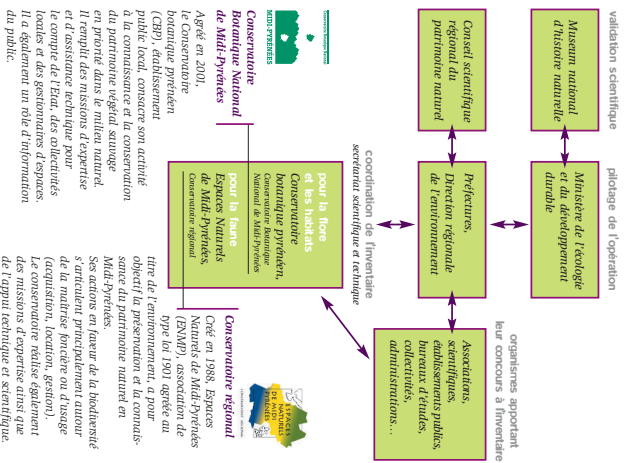
Je suis maire d'une commune concernée par une Znieff. Que puis-je en attendre ?

Quelle est la différence entre les Znieff et Natura 2000 ?



La modernisation des Znieff en Midi-Pyrénées

C'est en 2002 que débute la réactualisation des Znieff en Midi-Pyrénées. A ce titre, la Direction régionale de l'environnement de Midi-Pyrénées (DIREN), responsable de la modernisation de l'inventaire, a constitué un Secrétariat scientifique et technique composé de deux structures : le Conservatoire botanique pyrénéen et Espaces Naturels de Midi-Pyrénées. Leur rôle consiste à coordonner la collecte de l'information, auprès d'un réseau régional d'associations et d'organismes compétents, à réaliser une analyse et une synthèse régionale. Ces résultats feront l'objet d'une validation par le Conseil scientifique régional du patrimoine naturel (instance composée de personnalités scientifiques régionales nommées par le Préfet de Région) puis par le Muséum national d'histoire naturelle.



La qualité de cet inventaire est conditionnée par l'implication du plus grand nombre de compétences

Si vous disposez de données sur le patrimoine naturel ou si vous souhaitez en savoir plus sur la modernisation des Znieff en Midi-Pyrénées, n'hésitez pas à contacter :

- la DIREN Midi-Pyrénées au 05 62 30 26 26,
- le Conservatoire botanique pyrénéen au 05 62 95 85 30,
- Espaces Naturels de Midi-Pyrénées au 05 61 15 29 69.



les Znieff

Zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique

moderniser l'inventaire

des Znieff en Midi-Pyrénées
pour mieux connaître notre patrimoine naturel



édition mars 2009 - conception : C. Durand et M. Bernuau, SFT - S. Fripou, DIREN MP
Membres du Secrétariat scientifique : C. Durand, M. Bernuau, SFT, C. Fripou, DIREN MP
Membres du Secrétariat technique : M. Gire et C. Legendre, M. Gire, C. Legendre, Espaces de Région, de l'ENMP (A. Hernandez, du Parc Naturel Régional des Causses du Quercy et du Parc Naturel Régional des Grands Causses (L. Caignon)).

Un inventaire national du patrimoine naturel remarquable



Dans les années 70, à la demande du ministère chargé de l'environnement, le Muséum national d'histoire naturelle propose un inventaire scientifique afin de recenser, sur l'ensemble du territoire français, les zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique (Znieff).

Ce programme, lancé en 1982 et réalisé avec la collaboration de nombreux bénévoles (scientifiques et naturalistes) a permis de conduire, au niveau régional, l'inventaire des grands ensembles naturels remarquables. Les premiers résultats de l'inventaire pour la région Midi-Pyrénées ont été publiés en 1989.

Un inventaire de référence

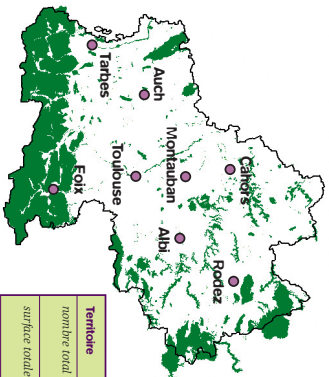
Outil de connaissance et d'information sur les richesses du patrimoine naturel régional, cet inventaire est un document de référence pour tous les utilisateurs de l'espace : élus, propriétaires fonciers, aménageurs, bureaux d'études, gestionnaires de l'espace rural, secteurs associatif et scientifique...

Ce premier inventaire a confirmé la richesse exceptionnelle de la région Midi-Pyrénées



Entre Causses et Pyrénées, vallée de la Garonne et coteaux du Gers, la région Midi-Pyrénées est riche d'un patrimoine naturel diversifié. C'est la plus grande région française (8,3 % du territoire national). Elle compte actuellement près de 1 500 Znieff qui couvrent environ 27 % du territoire régional.

Les Znieff sont soit de grands ensembles naturels riches et peu modifiés ou offrant des potentialités biologiques importantes (type II), soit des secteurs de superficie généralement limitée, définis par la présence d'espèces, d'associations d'espèces ou de milieux rares, remarquables ou caractéristiques du patrimoine naturel régional (type I).



Territoire	national	régional
nombre total de Znieff	14 755	1 457
surface totale des Znieff (km ²)	135 174	12 201
surface du territoire (km ²)	549 535	45 723

Une mise à jour de l'information...



Depuis l'élaboration du premier inventaire, les connaissances naturalistes et scientifiques ont progressé ; le territoire a été modifié que ce soit naturellement ou sous l'effet du changement de pratiques agricoles ou forestières, de l'urbanisation ou des nouvelles infrastructures. De même, la perception des milieux naturels par les acteurs de l'environnement a nettement évolué. Consistent de la nécessité d'une meilleure connaissance et prise en compte de nos richesses naturelles, le ministère chargé de l'environnement a engagé depuis 1995 une modernisation de l'inventaire Znieff.

...selon une modernisation nationale de l'inventaire



Par ailleurs, la demande d'information sur les milieux naturels est de plus en plus exigeante en terme de fiabilité et de précision des données. Au delà d'une simple mise à jour des connaissances, cette modernisation repose sur une nouvelle méthodologie basée sur 3 principes :

- **une justification scientifique des Znieff**, pour la sélection des sites et la délimitation de leur périmètre, basée sur la présence d'une ou plusieurs espèces ou habitats déterminants, c'est-à-dire présentant un fort intérêt patrimonial au niveau régional. Les zones initiales issues du premier inventaire pourront donc être modifiées ou supprimées, et de nouvelles zones pourront être créées selon des critères patrimoniaux.
- **une harmonisation et une standardisation de l'information** au niveau national pour une plus large utilisation de l'inventaire.
- **une transparence** dans l'élaboration et le contenu de l'inventaire.

Comment un site peut-il être identifié

?

L'identification d'une Znieff est subordonnée à la présence d'une ou plusieurs espèces et/ou habitats déterminants au niveau régional. La définition de leur caractère déterminant repose sur la responsabilité de la région pour leur maintien et sur leur rareté à l'échelle régionale.

Qui identifie les Znieff ?

Les zones naturelles présentant des intérêts régionaux sont identifiées par des spécialistes du patrimoine naturel. Les Znieff proposés seront examinés puis validés par le Conseil scientifique régional du patrimoine naturel et le Muséum national d'histoire naturelle.

Je suis maître d'une commune concernée par une Znieff. Que puis-je en attendre ?

L'inventaire Znieff est un outil d'aide à la prise en compte de l'environnement dans l'aménagement du territoire. De plus, l'existence d'une Znieff sur une commune peut présenter un atout pour le développement local. En effet, l'information qu'elle apporte sur la présence d'espèces et d'habitats remarquables constitue la preuve d'un environnement de qualité.

tout savoir sur les Znieff...

Comment savoir si mes terrains font partie d'une Znieff ?

En contactant ma mairie ou en consultant le site internet de la DIREN Midi-Pyrénées : www.environnement.gouv.fr/midi-pyrenees l'inventaire se présente sous la forme d'une description de la zone et de son intérêt patrimonial, ainsi que d'une cartographie au 1/25 000^e ou les limites cadastrales n'apparaissent pas.

Qu'en est-il des activités humaines qui s'exercent sur un site défini en Znieff ?

La Znieff n'entraîne aucune contrainte particulière. Ainsi agriculture,ylviculture, chasse, pêche, activités de loisir continuent à se pratiquer comme précédemment sur le site concerné mais toujours en tenant compte des recommandations en vigueur sur le territoire français.

Une Znieff engendre-t-elle une réglementation particulière ?

Non, l'identification d'un site en Znieff ne lui confère aucune portée réglementaire ou juridique directe. Cependant, l'inventaire Znieff doit être consulté dans le cadre de projets d'aménagement du territoire (documents d'urbanisme et d'équipement).

Quelle est la différence entre les Znieff et Natura 2000 ?

Le programme Znieff, lancé par l'État, vise à recenser sur l'ensemble du territoire français les ensembles naturels à forte intérêt patrimonial pour favoriser leur connaissance et leur prise en compte.

Le programme Natura 2000, quant à lui, est un programme européen mené par tous les États membres visant à assurer la conservation de certains habitats et espèces à forte valeur patrimoniale au niveau européen.